



République Française  
Département de la Marne  
Canton de Bourgogne

Commune de  
**BOURGOGNE-FRESNE**

---

## **SEANCE DU 02 juillet 2021**

Le deux juillet deux mille-vingt-un à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni à la salle de la Buissonnière sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres saufs : Madame Florence PREVOTEAU.

Madame Marie-Noëlle VARLET est désignée comme secrétaire de séance.

---

**Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2021.**

**Compte-rendu validé à l'unanimité des membres présents.**

**Prochains conseils municipaux : vendredi 19 novembre 2021 et lundi 13 décembre 2021.**

Avant de commencer le conseil, Monsieur le Maire laisse la parole à la SAS Méthabaz et ses partenaires pour opérer une présentation de l'intégration paysagère de l'unité de méthanisation en cours de construction sur le territoire de la commune déléguée de Fresne-les-Reims.

Monsieur Benoit LIESCH est accompagné de son avocat Monsieur DEFRASDAS, ainsi que de son assistant maître d'ouvrage la SAS Build.ing. Le Cabinet SEPOC est absent.  
Un document a été remis à l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur LIESCH prend la parole et fait une description du document. Il s'agit de plusieurs photos avec différentes vues du projet Méthabaz. Le livret est composé d'un premier document qui offre une vision globale du projet. Les documents suivants sont des insertions du projet sous différents angles.

L'un des documents montre la composition du projet de merlon avec les arbres qui seront plantés.

Toutes les terres végétales ont été gardées pour créer ce merlon.

Monsieur LIESCH explique que le contrat paysager prévoit une garantie sur 2 à 3 ans.

En page 7, nous voyons la composition des merlons, différentes essences ont été retenues. Monsieur LIESCH souligne que la SAS Méthabaz a également suivi les recommandations de la DREAL. Le merlon sera recouvert de paillage de broyat pour qu'il garde son humidité.

Le maître d'ouvrage ajoute que dans le choix des arbres et des espèces, ils ont retenu beaucoup d'espèces différentes et l'idée est de garder une végétation en permanence afin de « cacher la misère ». Ils seront plantés en quinconce.

Monsieur le Maire prend la parole : La DREAL s'excuse, elle ne sera pas présente mais elle a transmis un document distribué à l'ensemble des conseillers. Le principal problème c'est que le sol est très crayeux.

Madame SANGNIER-CORNU : Combien de pourcentage d'arbres caduques.

Monsieur Le MAIRE demande des précisions sur la demande de raccordement au réseau électrique d'un pavillon isolé au nom de Monsieur LIESCH reçue à la mairie.

Monsieur LIESCH refuse de répondre à la question de Monsieur le Maire.

La SAS BUILD.ING explique qu'il s'agit certainement d'une erreur.

Monsieur le Maire redemande s'il n'y a pas de pavillon isolé. Puis il explique que si c'est un pavillon c'est à la communauté de payer, si c'est une industrie, c'est à la société.

Monsieur le Maire demande si Monsieur LIESCH va devenir Fresnat. Monsieur LIESCH répond que non ce n'est pas prévu, il n'y a pas de pavillon juste des locaux administratifs.

Monsieur le Maire répond que pourtant le document ENEDIS fait référence d'un pavillon et non de bureaux administratifs.

Madame IVALDI demande combien de temps les arbres vont mettre pour grandir et s'ils vont masquer le bâtiment. Quelle est la hauteur du bâtiment ?

Réponse : Ils seront sur un merlon haut de 3 à 3.5 mètres, les arbres feront environ 3m dès la plantation, soit 6m, le bâtiment le plus haut fera environ 13m. Dans les premières années les bâtiments seront visibles.

Si les arbres sont trop hauts dès le départ, ils seront trop demandeurs de nutriments.

Monsieur EDWIGE demande combien d'arbres sont à croissance rapide.

Madame MUTZIG explique que les pins ne sont pas de la région contrairement à ce qui est énoncé, ils seront rapidement au sol. Elle se pose la question du choix des arbres. Elle demande également qui est le paysagiste.

Réponse : C'est l'agence KNEIP.

Monsieur le Maire pose une question sur le bardage des bâtiments : comment ? quelle couleur ?

Réponse : Ils seront en Tôle beige RAL 7022 avec des petits trous.

La couleur sera-t-elle uniforme demande Madame MOUSSA-DELIEGE.

Réponse : Normalement

Monsieur le Maire demande s'il y aura des bâtiments sans bardage.

Réponse : Non. Un bâtiment aura du bardage sur 3 des 4 côtés.

Monsieur le Maire demande une explication sur le bâtiment blanc au fond.

Réponse : C'est le gazomètre, c'est une toile, un gros ballon.

Monsieur le Maire demande où sera la torchère.

Réponse : La torchère ne rentre pas dans l'intégration paysagère.

Madame IVALDI demande si le gazomètre sera la structure la plus haute.

Réponse : Non cela sera un autre bâtiment.

Madame IVALDI demande la hauteur du gazomètre.

Réponse : Environ 11 mètres.

Madame IVALDI : Donc il y aura 2 structures de plus de 10 mètres ?

Réponse : Oui

Monsieur le Maire : Selon ce que vous déclarez, la taille des bâtiments semble beaucoup plus importante.

Réponse : Nous sortons du sujet de l'ordre du jour.

La société refuse de répondre à cette question.

Monsieur EDWIGE : Nous n'avons pas eu la réponse sur les arbres à pousse rapide.

Madame LEGER demande pourquoi le paysagiste n'est pas venu.

Réponse : Il n'a pas été convié.

Monsieur le MAIRE s'étonne des réponses approximatives apportées et du temps mis à les fournir. Normalement lorsqu'on fait un projet de plus d'un million d'euros, on sait ce que l'on fait et on connaît l'intégralité du dossier. En conclusion tout est toujours à peu près, le dossier comme les réponses.

Monsieur LEJEUNE : Pourquoi faire un merlon ?

Réponse : Vous vouliez une brise vue par rapport aux maisons, il faut bien faire un merlon.

Monsieur LEJEUNE : Les arbres seront rapidement à sec.

Réponse : C'est pour cela que cela sera décapé. Avec une masse qui va conserver le végétal.

Monsieur EDWIGE : Le merlon sera drainant. D'où ma question sur les arbres à pousse rapide.

Monsieur le Maire a raison, quand on a un projet à plusieurs millions d'euros on doit pouvoir répondre à la quasi-totalité des questions, ce qui n'est pas le cas ce soir.

Réponse : Le paysagiste aurait pu répondre mais il n'a pas été autorisé à venir. Mais la SAS Méthabaz s'est entourée de professionnels.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LIESCH s'il connaît son dossier et s'il a bien conscience que c'est sa responsabilité face à un tribunal ?

Monsieur le Maire indique que les professionnels qui ont contribué au projet Méthabaz ont déjà eu des soucis avec des projets similaires ailleurs en France et que le projet sur le territoire de la commune déléguée de Fresne-les-Reims se trouve également sur les champs captant d'Auménancourt, il y a de quoi être inquiet.

Monsieur LIESCH répond que ces mêmes professionnels ont également réalisé des projets n'ayant pas eu de problème.

Madame IVALDI : Qu'en est-il des camions et surtout de leur lavage ? Y aura-t-il une zone de lavage et un parking ?

Réponse : Les camions seront entreposés sur le site, l'Association Foncière de Fresne-les-Reims nous a imposé des conditions. Une dalle est prévue sur site avec karcher.

Madame IVALDI demande si une intégration paysagère est prévue

Réponse : Non il faut voir avec l'Association Foncière, propriétaire des parcelles.

Monsieur le Maire demande à qui revient la charge de nettoyer les chemins lors de la campagne betteravière.

Réponse : La charge revient aux agriculteurs mais si personne ne le fait, nous serons bien obligés de le faire.

Madame SANGNIER-CORNU demande la durée de la garantie

Réponse : C'est 3 ans, si dans les 3 années qui arrivent les arbres ne prennent pas les paysagistes devront les remplacer. Au-delà, la charge revient aux propriétaires.

Madame MUTZIG demande ce qui se passera si les propriétaires ne font rien

Réponse : Je ne sais pas.

Monsieur DEFRAVDAS prend la parole et explique que le site est sous contrôle de la DREAL et du préfet, en cas de problème ils interviendront.

Monsieur LEJEUNE : Sur le plan : le merlon n'est pas très gros, pourquoi ?

Monsieur LIESCH : Si on ferme le site complètement cela veut dire que nous avons quelque chose à cacher. Une grande longueur ne sera pas cachée, c'est en plein champ.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions

Il rappelle que cette présentation aurait dû être faite devant le Conseil Municipal avant de commencer les travaux.

Il termine en indiquant que le projet de compte-rendu sera envoyé à Méthabaz pour annotations éventuelles.

## DELIBERATIONS

### 1. Budget : décision modificative

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des membres du conseil que la commune a de gros soucis pour le fonctionnement de la salle de fêtes de Fresne. Les problèmes d'électricité et de chauffage sont récurrents et empêchent le bon fonctionnement de la salle et des locations.

Il y a également des gros problèmes d'étanchéité du toit.

Monsieur le Maire explique qu'il faut déjà faire les travaux d'étanchéité avant de faire les travaux d'électricité, sinon les travaux d'électricité seront des dépenses récurrentes.

Il propose au conseil d'ouvrir un budget de 50 000 euros pour les travaux de la salle. De plus, une demande de subvention auprès du Grand Reims est possible, le dossier est à monter pour la fin d'année. Monsieur PEREIRA rappelle également que la salle rapporte environ 10 000 euros par an, à terme si on ne fait pas de travaux, on ne pourra plus la mettre en location.

#### Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap) – Opération	Montant	Article (chap) – Opération	Montant
21538 (21) : autres bâtiments publics	50 000	021 (21) : Virement de la section fonctionnement	50 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>50 000</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>50 000</b>

#### Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap) – Opération	Montant	Article (chap) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	50 000		
615221 (011) : Bâtiments publics	-50 000		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>50 000</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>50 000</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal avec 18 voix pour, 0 voix d'abstention, 0 voix contre :

● **ACCEPTÉ de procéder aux modifications du budget 2021 telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire.**

### 2. Location : mise en location du barnum

Monsieur le Maire explique que la commune a fait l'acquisition d'un barnum dernièrement, il propose qu'il soit mis en location.

Par souci d'organisation, il ne sera louable que par les habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs suivants :

- Une journée : 50 euros
- Une semaine : 300 euros (5 jours sur 7)
- Un week-end : 200 euros
- Caution : 500 euros
- Pour les associations : gratuité d'une semaine par an non fractionnable

Le matériel sera livré sans le montage, la location ne sera possible que pour les personnes de la commune de Bourgogne-Fresne.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres :

- **VALIDE la proposition pour les tarifs tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus et de les inscrire dans les recettes de la régie de recettes de la commune.**

### **3. Antennes relais : avis sur le projet**

Suite au dernier conseil, le Maire explique qu'il faut prendre position pour cette antenne relais. Au vu des différents éléments en possession de la mairie, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Considérant l'intervention de la société NOTARC, entreprise spécialisée dans l'étude des ondes.

Considérant que ce projet doit faire l'objet d'un permis de construire, soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 14 voix pour et 4 abstentions :

- **DECIDE de donner un avis défavorable au projet**

## **AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

### **4. Point ressources humaines**

Monsieur le Maire fait un état des lieux des diverses situations dans chaque service avec les arrivées et les départs.

Actuellement au service technique, il y a 3 agents techniques dont un saisonnier. Au vu du travail, il faudra peut-être envisager que le poste de saisonnier devienne un poste permanent pour avoir à terme 3 agents à temps complet dès 2022.

Monsieur PEREIRA demande combien il y a d'agents au secrétariat et au CLIC.

Réponse : 2 agents à temps complet en mairie et un agent à mi-temps pour le CLIC et la mairie, soit 2 agents et demi.

Madame ROULOT-LEGER demande pourquoi le dernier poste ouvert n'a pas été publiée sur les réseaux sociaux comme cela avait été convenu.

Réponse : Il s'agit d'un oubli mais pour ce poste, beaucoup de candidatures intéressantes ont été reçues.

### **5. Permanence des élus**

Monsieur le Maire informe les élus de la reprise des permanences des élus.

Madame SANGNIER trouve que l'organisation est compliquée. A la base, il avait été décidé qu'il y aurait une alternance entre les deux communes.

La rentrée se fera à Bourgogne, le 04 septembre lors du carrefour des associations au gymnase.

Il est proposé et retenu qu'à partir de cette date, les permanences se feraient à Bourgogne les semaines impaires et à Fresne-les-Reims les semaines paires.

### **6. Préparation du 14 juillet 2021**

Monsieur le Maire décrit les festivités des 13 et 14 juillet. A cette occasion, la salle de la Buissonnière sera inaugurée en présence des élus de l'ancienne municipalité.

Madame MUTZIG précise qu'il y aura un passage par l'arbre de la liberté.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va falloir prévoir l'achat de deux nouveaux mâts pour le Monument aux Morts (un pour chaque commune), il faut prévoir un coût d'environ 135 euros par mât.

Monsieur PEREIRA demande si une solution existe pour procéder au nettoyage du monuments aux morts sans les détériorer.

Réponse : Il est vrai qu'il faut faire très attention à la pierre, la commune va se renseigner.

## **7. Point voirie**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux qui doivent avoir lieu dans les jours à venir.

Madame VARLET informe le conseil que les Fresnats ne vont pas contents de ces travaux car ils n'ont pas été prévenus.

Monsieur le Maire lui répond que la mairie elle-même a été prévenue tardivement de ces travaux.

Madame IVALDI demande si cela va impacter le bus scolaire

Réponse : Oui pour les 2 jours qu'il reste à faire, le trajet va être modifié.

Pour ce qui est de la rue de Loivre, la DEA va devoir ouvrir la route pour les travaux d'assainissement du groupe scolaire, donc rien ne sera fait cette année, du moins pas tant que la DEA n'a pas fait ses travaux. Pour le bas de la rue de la Libération, Monsieur le Maire trouve que 5.5 mètres c'est bien mais cela risque d'être trop étroit.

Monsieur BONHOMME trouve que 5.5 mètres ça force les poids lourds à ralentir.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec Monsieur BONHOMME. Monsieur le Maire explique que nous avons deux ans pour nous décider, il faut aller voir ce qui se fait dans d'autres villages.

Monsieur BONHOMME n'étant pas d'accord avec Monsieur le Maire. Il quitte la salle.

Monsieur le Maire explique qu'il existe des conventions avec le monde agricole, si nous n'avons pas au moins 4 mètres le département refusera, on ne pourra pas mettre de bordure béton haute.

Monsieur DEGORRE demande où en sont les projets de travaux des carrefours, Monsieur le Maire lui répond que les plans doivent être repris par une maîtrise d'œuvre.

## **8. Demande de subvention au Grand Reims**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le Grand Reims peut financer des projets au travers du Fonds de Soutien aux investissements Communaux (F.S.I.C.).

Au vu des travaux à faire dans la salle des fêtes de Fresne-les-Reims, Monsieur le Maire propose de monter un dossier de subvention pour financer les travaux d'amélioration de la salle des fêtes, dans le cadre de la réhabilitation de bâtiments.

Les dossiers sont à faire avant novembre 2021.

Il faudra prendre une délibération à la rentrée sur ce dossier.

## **9. Fort de Fresne**

Suite aux intempéries, environ 50 arbres ont été déracinés et il y a eu d'autres dégâts.

Monsieur PEREIRA explique que la sortie du Fort est problématique, des remblais ont été faits mais cela cache le virage. Il faudrait les repousser de quelques mètres afin d'éviter les accidents et de donner plus de visibilité au carrefour.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a déjà donné son accord aux membres de l'U.M.M pour faire ces travaux.

Il faut également voir pour poser un panneau « sortie de véhicule » mais c'est une route intercommunale, il faut donc voir avec le Grand Reims.

## **10. Inondations**

Suite aux intempéries du 19 juin dernier, il y a eu de nombreux dégâts et inondations. Le problème vient du fait qu'il y a de plus en plus de goudron et moins de terre, l'eau ruisselle mais n'est plus absorbée.

Beaucoup de propriétés privées ont leurs eaux qui coulent sur le domaine public, ce qui amplifie le problème.

La stratégie de la Communauté Urbaine est de faire des petits travaux rapidement pour qu'il y ait une meilleure absorption.

De notre côté, nous pourrions travailler sur des saignées régulières dans l'herbe au niveau des promenades.

De plus, dans le quartier de l'Europe, il n'y a pas d'avaloir.  
Les églises également ont été touchées.

### **11. Point commerce du village**

Madame ROULOT LEGER explique qu'elle s'est entretenue avec le gérant du Proxi. Apparemment, Carrefour ne lui livre plus ses produits car il a des dettes qu'il n'honore pas. Il souhaite l'aide du CCAS. Monsieur le Maire explique que le CCAS intervient déjà pour cette personne mais au niveau privé pas au niveau professionnel.

Le Maire explique que pour le moment, il faut attendre le commandement de payer.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Monsieur LABROUSSE explique qu'il a réussi à entrer en contact avec un représentant des forains. Normalement, il y a une grosse fête foraine sur Reims les 3 et 4 juillet 2021, ça n'a pas été facile d'avoir des manèges qui acceptent de venir dans le village. Cependant, les forains demandent à bénéficier d'un droit de place gratuit, d'autres communes ont appliqué la gratuité (Bazancourt, Reims).

Monsieur le Maire dit que la question de la gratuité sera validée par délibération lors du prochain conseil.

Madame VARLET demande quand le sable sera remis dans le boulodrome. Nous ne savons pas.

Madame STEINMETZ demande si pour le 14 juillet le gymnase sera utilisable ? Oui, c'était juste une prise hors service mais le système électrique globale fonctionne.

Elle demande également si la salle de la Buissonnière restera nommée ainsi et si la commune a prévu une plaque. Monsieur le Maire lui répond que c'est une bonne idée mais que nous n'avons pas pensé à faire faire une plaque. Nous allons y réfléchir.

**Fin de la réunion : 21h50**

**HABARE Nicolas**

**MUTZIG Stella**

**LABROUSSE Gilles**

**SANGNIER-CORNU Carole**

**EDWIGE Raymond**

**MOUSSA-DELIEGE Yasmine**

**DEGORRE Mickaël**

**IVALDI Corinne**

**SOWA Emilien**

**VARLET Marie-Noëlle**

**LEJEUNE Pascal**

**BAUDOIN-RIMBERT Valérie**

**BONHOMME Alain**

**ROULOT-LEGER Elodie**

**PEREIRA Jean Pierre**

**RIONDET Christian**

**STEINMETZ Martine**

**PREVOTEAU Florence**

**LUISIN Caroline**